



Annexe III
Accords internationaux
multilatéraux
(année civile 1988)

Traité sur l'Antarctique

Fait à Washington le 1^{er} décembre 1959
En vigueur le 23 juin 1961
l'Instrument d'adhésion du Canada a été déposé
le 4 mai 1988
En vigueur pour le Canada le 4 mai 1988

Convention relative à la signification et la notification à l'étranger
des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou
commerciale

Faite à La Haye le 15 novembre 1965
En vigueur le 19 février 1969
l'Instrument d'adhésion du Canada a été déposé
le 26 septembre 1988

Convention sur les substances psychotropes

Faite à Vienne le 21 février 1971
En vigueur le 16 août 1976
l'Instrument d'adhésion du Canada a été déposé
le 10 septembre 1988
En vigueur pour le Canada le 9 décembre 1988

Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des
gens de mer, de délivrance de brevets et de veille

Faite à Londres le 7 juillet 1978
En vigueur le 28 avril 1984
l'Instrument d'adhésion du Canada a été déposé
le 6 novembre 1987
En vigueur pour le Canada le 6 février 1988

Réserve

Le Gouvernement du Canada réserve sa position au sujet des dispositions contenues dans l'alinéa 6(d) de l'appendice à la règle II/2 et au paragraphe 16 de l'appendice à la règle II/4 de l'Annexe à la Convention internationale de 1978, sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, concernant la connaissance obligatoire de l'anglais et de l'aptitude à le pratiquer. La position du Gouvernement du Canada est telle que les dispositions de ces alinéas et paragraphes qui font état de l'aptitude à pouvoir faire usage des publications en anglais sur la navigation et de l'obligation d'avoir une connaissance adéquate de l'anglais, ne s'appliquent pas au Canada, étant donné qu'il existe deux langues officielles dans ce pays: l'anglais et le français. Les deux langues ont les mêmes prérogatives, par conséquent, les candidats à des brevets ou certificats peuvent choisir d'être examinés dans l'une des deux langues.

Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de
l'Antarctique

Faite à Canberra le 20 mai 1980
En vigueur le 7 avril 1982
l'Instrument d'adhésion du Canada a été déposé
le 1^{er} juillet 1988
En vigueur pour le Canada le 30 juillet 1988

Convention internationale sur le système harmonisé de désignation
et de codification des marchandises

Faite à Bruxelles le 14 juin 1983
Signée par le Canada le 10 décembre 1986
l'Instrument de ratification du Canada a été
déposé le 15 décembre 1987
En vigueur pour le Canada le 1^{er} janvier 1988

Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique
transfrontière à longue distance, relatif au financement à long
terme du programme concerté de surveillance continue et d'éva-
luation du transport à longue distance des polluants atmosphéri-
ques en Europe (EMEP)

Fait à Genève le 28 septembre 1984
Signé par le Canada le 3 octobre 1984
l'Instrument de ratification du Canada a été
déposé le 4 décembre 1985
En vigueur pour le Canada le 28 janvier 1988

Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

Faite à Vienne le 22 mars 1985
Signée par le Canada le 22 mars 1985
l'Instrument de ratification a été déposé
le 4 juin 1986
En vigueur pour le Canada le 22 septembre 1988

Convention relative à la loi applicable au trust et à sa reconnais-
sance

Faite à La Haye le 1^{er} juillet 1985
Signée par le Canada le 11 octobre 1988

Amendements de la Convention portant création de l'Organisation
internationale de télécommunications maritimes par satellites
(INMARSAT)

Faits à Londres le 16 octobre 1985
l'Instrument d'acceptation du Canada a été déposé
le 14 mars 1988